

CE
15 octobre 2024



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Circonscription IEN HAUTE GARONNE
17 COLOMIERS

Mondonville, le 06/10/2024

**ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
JULES VERNE**

Affaire suivie par
Mme Bequet Emilie
Téléphone
0561852332
Courriel
ce.0310662B@ac-toulouse.fr
Adresse
3 RUE DE LA LIBERTE
31700
MONDONVILLE

Objet : réunion du conseil d'école

Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'école,

Conformément à l'article D. 411-1 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du conseil d'école qui se tiendra le 15 octobre 24 à 17h30, à l'école.

Ordre du jour :

- Nouveaux membres du Conseil d'école
- Personnels et missions
- Rentrée: bilan et effectifs
- Projets de classe et d'école
- Evaluation d'école
- Sécurité
- Vote: APC et règlement intérieur
- Budget: coopérative, demande de financement et investissement
- Questions diverses

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

La Directrice, Emilie Bequet

La séance commence à 17h35.

Secrétaire de séance: Laura Gracieta.

Hommage national

Avant de commencer l'ordre du jour, Mme Bequet tient à rendre hommage aux professeurs Samuel Paty et Dominique Bernard assassinés dans le cadre de leurs fonctions, victimes du terrorisme islamiste.

Nous ne les oublions pas.

L'École poursuivra sa mission de former des citoyens libres, égaux et fraternels.

1. Les nouveaux membres du Conseil d'école

Pour rappel, le Conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Il est composé des membres suivants:

- la Directrice, présidente
- deux élus (maire ou son représentant et un conseiller municipal)
- les enseignants qui exercent dans l'école
- les représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école: 11
- Un membre du Rased intervenant
- Inspecteur de l'éducation Nationale

Le Conseil d'école est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

En outre, il peut également être réuni à la demande de la Directrice de l'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.

Ses compétences

Le conseil d'école, sur proposition de la Directrice de l'école:

- adopte le projet d'école
- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

Mme Bequet félicite les nouveaux représentants de parents d'élèves élus le 11 octobre:

- Mme Douay-Olie Bénédicte, Mme Charpentier Laura, Mme Fabris Marion, M. Bianchi Paul, M. Lassus Alexandre, Mme De Lima Amélie, Mme Fernandez Thomasine, Mme Fedele Mégane, Mme Vivier Rachel, Mme Le Meur Heyder Solenn, Mme Quarch Imane

1 suppléante:

- Mme Moity Latifa

Les prochaines dates des Conseils d'école :

- 11 février 2025 à 17h30
- 27 mai 2025 à 17h30

Observations: /

2. Le personnel de l'école et leurs missions

Directrice de l'école : exerce des missions administratives et pédagogiques.
Elle représente l'Institution auprès de la Commune et des parents d'élèves.

Mme Bequet indique être déchargée de la classe trois jours par semaine pour assurer les tâches administratives liées à la Direction. Elle remercie Monsieur l'Inspecteur pour l'octroi de cette troisième journée.

13 Professeurs des écoles : enseignants du premier degré en charge d'une classe.

Un PE intervient dans une école maternelle ou élémentaire et dispense un enseignement polyvalent.

Il assure 24h d'enseignements hebdomadaire et 108 heures annuelles réparties comme suit:

- 36h APC
- 18h animations pédagogiques
- 6H Conseil d'école
- 24h de réunion d'équipe enseignante
- 24h de relations avec les familles (réunions de rentrée, spectacles, semaine des parents, entretien avec les familles,...)

A cela s'ajoute un temps de préparation de cours.

Mme Bequet souhaite la bienvenue aux nouvelles enseignantes:

- Mme Kebieche en charge de la classe 6
- Mme Chevallier en charge de la classe 7
- Mme Edouard en charge de la classe 9
- Mme Meyer en charge d'une classe 10
- Mme Claveau en charge de la classe 11

10 Atsem : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles mis à disposition par la commune.

Mme Bequet remercie la municipalité pour le recrutement d'une 10^{ème} atsem suite à l'ouverture de la 11^{ème} classe. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Elodie Ménegon, ainsi qu'Asma Fikri qui assure le remplacement long d'une collègue atsem.

Leurs missions :

- assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ainsi que la préparation et la mise en propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.
- Ils peuvent participer à la mise en œuvre des APC prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes des enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants dans les lieux de restauration scolaire ou l'animation dans le temps périscolaire.

6 AESH: accompagnement des élèves en situation de handicap.

5 avec un contrat 24h et 1 avec un contrat 19h30.

Pour faciliter la qualité de l'accueil des enfants notifiés, l'équipe enseignante a choisi de répartir les enfants notifiés, ou en attente de notification, sur certaines classes qui bénéficient de l'intervention d'une AESH à la semaine. Ainsi, le suivi est assuré à la journée complète.

Observations: /

3. Rentrée: bilan et effectifs

• Bilan de rentrée

La rentrée des petites sections a été préparée dès mars 2024.

L'accueil de chaque enfant et sa famille est proposé en trois temps:

- un rendez-vous administratif pour l'admission
- Une réunion (parents seulement) organisée par Mme Bequet, Directrice école, et M. Mahé, Directeur Alae, pour expliciter le fonctionnement des structures. Un livret d'accueil a été remis à chaque famille.
- Une visite de l'école (enfant et famille) en petit groupe avec un enseignant

Les enfants fréquentant la crèche sont accueillis à l'occasion des passerelles crèche/maternelle.

Enfin, chaque famille de PS a été contactée par l'enseignant(e) la veille de la rentrée pour échanger sur les modalités d'accueil.

Mme Bequet remercie les enseignants pour leur mobilisation en assurant les visites et la communication.

Les enseignants de PS, en accord avec les familles, ont proposé une entrée échelonnée (1h30 en présence du parent). Il est constaté que ces démarches ont permis de rassurer les familles. Il est à noter de nombreux élèves en couches ou en cours d'apprentissage de la propreté.

- Classe 5: 1 enfant en couche toute la journée, 9 couches à la sieste et 4 enfants qui ont plusieurs accidents pipi/caca par jour.
- Classe 2: une couche
- Classe 7 MS: une couche
- Classe 9: 3 couches
- Classe 1: 2 couches journée, + 1 sieste et 2 élèves en cours d'apprentissage

Monsieur l'Inspecteur demande si ce constat est nouveau.

Mme Bequet indique que ce phénomène a commencé à la rentrée 2019 (instruction obligatoire) et s'amplifie chaque année.

M. Mahé précise que cette année est particulièrement difficile.

Les enseignants expliquent que la propreté se règle, en général, assez rapidement.

Cette année, les parents expliquent que leur enfant n'est pas prêt et souhaitent respecter son développement: il faut leur laisser le temps.

Lorsque la famille n'est pas engagée dans l'acquisition de la propreté (et remet la couche le soir), l'équipe a décidé d'accepter le port de la couche et vient en accompagnement lorsque la famille le décide afin d'assurer la continuité famille/école. Les enseignants encouragent, dans ce cas, les couches culotte pour favoriser l'autonomie tout en proposant très régulièrement le passage aux toilettes.

En effet, certains enfants portent aussi des bodys qui leur compliquent l'accès à l'autonomie. Certains enfants en cours d'apprentissage doivent être douchés 6/7 fois par jour, ce qui monopolise beaucoup l'atsem.

Monsieur l'Inspecteur demande si l'équipe relève un lien avec la fréquentation de la crèche. Il interroge sur une éventuelle liaison avec les assistantes maternelles.

Madame le Maire précise que le relais d'assistantes maternelles propose des formations aux assistantes maternelles pour les sensibiliser.

Une sensibilisation pourrait également être faite à l'intention des parents sous forme d'une information reprenant le nombre d'enfants concernés (changement de couches ou plusieurs changes par jour) et indiquer que les enfants, dans ce cas, prennent du retard dans les apprentissages puisqu'ils ne peuvent pas bénéficier de tous les moments de classe.

Mme Charpentier, parent élu, précise qu'il est préférable d'utiliser le mot « continence » plutôt que « propreté ».

La rentrée des MS et GS s'est également très bien passée.

CE
15 octobre 2024

L'école a ouvert une 11ème classe.

Mme Bequet remercie la municipalité pour le préfabriqué accueillant cette 11ème classe.

Mme Claveau explique avoir eu une installation compliquée due au manque de rangement. Elle remercie l'équipe qui s'est mobilisée pour lui venir en aide et Mme Corsaro, Directrice pôle enfance, très à l'écoute et impliquée pour proposer des solutions qui sont au budget 2025 (porte-manteau, tableau, horloge...).

Mme Onno, Maire de Mondonville, se dit très étonnée car un budget a été voté et les commandes ont été passées conformément aux demandes de Mme Bequet.

Mme Bequet explique que, dans un souci d'économie, elle prévoyait de récupérer le tableau de l'ancien préfabriqué. Ce tableau n'a pas pu être installé car les murs sont en métal et le prestataire n'autorise pas de percer les murs.

Concernant les porte-manteaux, Mme Bequet reconnaît ne pas avoir anticipé ce besoin pensant que c'était inclus dans le « module classe » loué par la municipalité.

Mme Onno propose de contacter le prestataire afin qu'il vienne faire les aménagements (tableau et porte manteau).

Mme Onno s'étonne également de ces nouveaux besoins de rangement qui n'avaient pas été nécessaires pour l'ouverture de la 10ème classe en 2023.

Mme Bequet rappelle que la coopérative scolaire avait participé à hauteur de 1000 euros pour l'achat de jeux coopératifs de classe et l'équipe s'était mobilisée pour partager du mobilier, des jeux et du consommable (par souci d'économie).

Mme Claveau remercie Mme Bequet pour la commande des jeux qui répond aux besoins de la classe.

Mme Bequet remercie les services techniques pour les déménagements durant l'été. Ils permettent à l'équipe d'adapter les espaces aux besoins.

Mme Bequet remercie également les atsems pour le nettoyage d'été permettant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Observations:

Mme Bequet et M. Mahé relèvent des problèmes de réservation de cantine pour certaines familles qui avaient réservé la cantine pour le mois de septembre pensant avoir réservé à l'année.

M. Mahé précise que les spécificités de régime (sans viande) rendent l'accueil de ces enfants non inscrits encore plus compliqué.

Les enseignants proposent de prévoir quelques repas froids pour ces enfants (qui seraient facturés aux familles).

Madame le Maire propose le stock tampon. M. Mahé explique que le stock tampon est constitué d'énormes boîtes de raviolis.

Mme Tourtin sollicite la mairie pour l'utilisation de téléphones en mairie dans le cadre de notre projet d'appel aux familles (fin août). Un seul poste est beaucoup trop juste pour contacter 100 familles sur deux jours. Ces appels, bien que chronophages, sont un excellent moyen pour une prise de contact en amont du jour de rentrée qui permet de les rassurer. Il permet à la fois de se présenter, de répondre aux inquiétudes des familles et de prévoir l'accueil (cantine, sieste, propreté...). Les enseignants doivent utiliser leur téléphone personnel en appel caché, ce qui est contraignant.

- **Horaires et accueils**

Comme décidé en CE le 6 juin 23, les horaires sont échelonnés pour désengorger l'unique portail de l'école selon ces modalités d'accueil:

Créneaux 1

8h35-11h35 / 13h35-16h35: classes 1, 2, 5, 9, 10 et 11
Accueil de 8h25 à 8h35 et de 13h25 à 13h35.

Créneaux 2

8h45-11h45 / 13h45-16h45: classes 3, 4, 6, 7 et 8
Accueil de 8h35 à 8h45 et de 13h35 à 13h45.

Pour les familles qui ont des enfants sur deux créneaux différents, il leur est proposé de déposer le premier en fin de créneau 1 et le deuxième enfant en début de créneau 2.

Mme Bequet remercie les atsems qui assurent l'ouverture et la sécurité du portail ainsi que l'accueil dans les halls avec les enseignants.

Portail: 2 atsems matin et soir

Hall Bât A: 1 atsem et 1 enseignante

Hall Bât C: 1 atsem et 1 enseignante

Atsem classe 11/ faire des allers-retours pour accompagner les élèves jusqu'à leur classe (préfabriqué au fond de la cour de récréation)

Observations:

Certaines familles ont exprimé, à la rentrée, leurs inquiétudes quant à l'accueil des enfants dans les halls.

Ils souhaitent que leurs enfants soient accueillis par l'enseignant et l'atsem de la classe.

Grâce au dialogue, chaque parent a pu être entendu et rassuré. Les inquiétudes se sont apaisées très rapidement.

Néanmoins, de nombreuses familles souhaiteraient un échange direct quotidien avec l'enseignant et l'atsem.

Mme Claveau souhaite préciser qu'il est difficile pour sa classe dynamique de PS/MS de se déplacer du préfabriqué jusqu'au hall d'entrée pour la sortie à 16h35, et d'installer tous ses élèves dans le hall bien trop petit pour accueillir les élèves de deux classes.

• Les effectifs des classes et de l'école

L'école compte 278 élèves répartis sur 11 classes:

Petits	Moyens	Grands
99	92	87

PS 1	Mme Tourtin	26 élèves
PS/MS/GS 2	M Egéa	25 élèves
GS 3	Mme Dabade	23 élèves
GS 4	Mme Firriolo	24 élèves
PS 5	Mmes Bequet et Gracieta	26 élèves
MS 6	Mme Kebieche	26 élèves
MS 7	Mme Chevallier	26 élèves
GS 8	Mme Roche	25 élèves
PS/MS 9	Mme Edouard	25 élèves
PS/MS/GS 10	Mmes Gracieta/Meyer	26 élèves
PS/MS 11	Mmes Claveau/Sautel	26 élèves

Depuis la rentrée: 2 radiations et nous accueillerons 4 inscriptions au retour des vacances d'octobre 2024.

Observations:

Mme Bequet souligne que les classes de GS étaient à 24 mais un changement la veille de la rentrée a contraint une classe à passer à 25 élèves.

Mme Bequet rappelle que l'intérêt premier des élèves guide la constitution des classes.

Pour la constitution des classes, nous prenons en considération

- les contraintes matérielles: nombres de places dans les salles de sieste, planning de motricité et de récréation, nombre d'atsem
- les situations complexes
- l'accompagnement des enfants notifiés ou en attente de notification
- l'accueil de PES
- l'hétérogénéité des élèves
- Le respect des besoins des enfants (affinités, profils HPI, ...)

Observations:

Mme Firriolo souligne que les classes de GS à 24 sont un « vrai bonheur ».

Les autres enseignants souhaiteraient aussi des effectifs à 24.

4. Projets de classes et d'école

• Projets de classes

<p>Classe 1 PS Mme Tourtin</p> <p>Atsem: Mme Carole Espie</p>	<p>Thèmes : - La rentrée à l'école, la maison - l'automne</p> <p>Devenir élève : - Accueillir les enfants et leurs parents, dialoguer, aider à la séparation, sécuriser affectivement et physiquement - Prendre ses repères dans son nouvel environnement - Articuler les temps scolaires et périscolaires (Alae du matin, cantine, Alae du soir) , dialoguer pour aider au bien-être de l'enfant dans le déroulement de sa journée et l'aider à comprendre ces différents moments</p> <p>Apprendre à vivre avec ses pairs : - Apprendre à se connaître : se dire bonjour, connaître les prénoms des autres enfants, connaître les adultes. - Comprendre la fonction de l'école, pourquoi on va à l'école - Fonctionner au sein du groupe, partager, gérer ses émotions, accepter la frustration, verbaliser, participer à la vie de la classe (ranger, prendre soin du matériel et des lieux...). - Devenir de plus en plus autonome dans ses actes du quotidien (habillage, déshabillage, sac, gourde, serviette, doudou...).</p> <p>Supports : - mascotte Ptit Loup. - albums de jeunesse sur le thème de l'école et sur la séparation - Apprentilangue : vocabulaire de l'école - Chansons et comptines - Arts : découvertes d'outils et techniques, l'espace, le point et le trait</p> <p>APC : - Aider les élèves pour la transition cantine et prendre son repas sereinement</p>
<p>Classe 2 PS/MS/GS M. EGéa</p> <p>Atsem: Mme Cristelle Pin</p>	<p>Mise en place du fonctionnement de la classe, du rythme de la journée et des règles du vivre ensemble à l'école.</p> <p>Littérature autour de l'histoire des trois petits cochons et rituel de l'histoire cachée.</p> <p>Phonologie, travail de la syllabe et des phonèmes.</p> <p>Vocabulaire, apprentilangue sur le thème des jeux et des jouets.</p> <p>Mathématiques, comptines et travail sur la suite orale des nombres.</p> <p>Comptines et chants autour du thème de la rentrée et de l'automne.</p> <p>Découvrir le monde, mise en place de l'élevage de phasme et observation. Ramassage de glands dans la cour et mise en plantation.</p>
<p>Classe 3 GS Mme Dabade</p> <p>Atsem matin: Mme Sylvie Boseilli</p>	<p>LES THÈMES - rentrée/ - les phasmes et la chenille</p> <p>PHONOLOGIE : l'écoute (conscience phonologique) /le nombre de syllabes /Repérer la syllabe d'attaque</p> <p>ENTRÉE EN COMMUNICATION, ÉCHANGER, COMPRENDRE : Accepter les règles d'échange. / Comprendre une consigne et effectuer le travail en autonomie /Comprendre une histoire / Raconter un événement /</p> <p>GRAPHISME/ÉCRITURE : Les différents gestes les lignes /le graphisme/ les lettres /les chiffres / Ecrire des mots et une phrase dans un rail d'écriture et en respectant les espaces.</p> <p>ART VISUEL ET EXERCER SA MOTRICITÉ FINE : découverte de Piet Mondrian / /Décoration de la tranche du classeur /L'étiquette du porte manteau /Utilisation de gabarits /Découpage, collage, coloriage et graphisme pour mettre en scène une production./-Construire un phasme /Suivre une notice pour fabriquer des objets en pâte à modeler /jeu des doigts malins/apprendre à dessiner</p> <p>EXPLORER LE MONDE DU VIVANT: projets élevage de phasmes et de chenilles en classe Reconnaître les principales étapes du développement de l'animal, dans une situation d'observation du réel et à partir de films et de livres documentaires.</p> <p>EXPLORER LE MONDE DES OBJETS :Découverte des différents jeux de construction. /Utilisation du tableau à double entrée.</p> <p>STRUCTURATION DU TEMPS : Travail quotidien sur la date. /Se repérer dans la journée /L'ordre chronologique (naissance du phasme)/(naissance du papillon)</p> <p>STRUCTURATION DE L'ESPACE : Exprimer la position des objets utilisation du jeu topologie</p> <p>MATHÉMATIQUES : Les nombres de 1 à 9: associer la quantité au nombre. /-Comparer 2 nombres /Compléments à 5(fabrication d'un livre) / dominos des compléments à 5.</p> <p>ABORDER LE PRINCIPE ALPHABÉTIQUE : Les lettres en capitale en pâte à modeler /épeler des mots /Travail autonome /. Utilisation de la tablette et du mur qui parle.</p> <p>ANGLAIS : À travers les aventures de gogo et ses amis, les élèves pourront découvrir l'anglais.</p> <p>MOTRICITÉ : courir longtemps/ parcours / jeux collectifs sans ballon</p> <p>CHANTS ET COMPTINES : c'est la rentrée/- les jours de la semaine/-écoute musicale d'instruments</p> <p>APC découverte des jeux smart Game</p>

CE
15 octobre 2024

<p>Classe 4 GS Mme Firriolo</p> <p>Atsem après-midi: Mme Nancy Catalano</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du fonctionnement de la classe et de l'organisation du travail (ateliers, groupes de travail, autonomie au sein de la classe, emploi du temps, élaboration des règles de vie de la classe à partir de photos) • Rencontre avec les 4 peintres de nos groupes de travail (réalisation plastique et visionnage de petits documentaires sur ces peintres) • Lecture en réseau d'albums autour de la rentrée (album phare « La rentrée de la maîtresse ») • Confiture de figue (travail sur la recette) • Italien : se saluer, une histoire Paolo il Pollo, une chanson farfallina • Projets autour des sorcières (albums en réseaux) : inventions de recettes, jeux de numération autour de la fabrication de potions, réalisations de sorcières en volume • La comptine des prénoms (travail sur les rimes) , porte vue qui circulera dans les familles
<p>Classe 5 PS Mmes Bequet et Gracieta</p> <p>Atsem: Mme Garnier</p>	<p>L'objectif est de permettre à l'enfant et sa famille de bien se sentir à l'école, se sentir en confiance. Travail d'écoute et de communication avec les familles.</p> <p><u>Travail autour du thème « la rentrée/ l'école» :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Livres de jeunesse - Apprentilangue « l'école » (le lexique) -> Lien avec notre classe - Se situer dans les différents lieux (la classe, la cour de récréation, la salle de motricité...) - Découvrir et construire les règles de la classe / de l'école - Devenir un peu plus autonome - Création d'une œuvre collective avec les mains des élèves <p><u>Travail autour du thème « La colère » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Livres de jeunesse - Création du coin de la colère dans la classe (quand je ne me sens pas bien, énervé, je peux aller dans ce coin pour faire disparaître ou atténuer ma colère, mise en place d'une boîte à monstre qui avale la colère, de petits miroirs...) <p>A travers les 2 thèmes de la période, les élèves ont appris à colorier, à peindre, à coller, à faire des boules et des colombins avec de la pâte à modeler, à trier des objets par couleur, à faire des puzzles, des encastrements, à donner une quantité 1, à faire des lignes verticales ou encore à reconnaître son étiquette prénom avec sa photo.</p> <p><u>Mise en place des rituels du matin avec les enfants :</u> Découverte d'une oeuvre d'art / Découverte du langue étrangère / décrire / Kimi</p>
<p>Classe 6 MS Enseignante: Mme Kebieche</p> <p>Atsem: Mme Aurore Savère</p>	<p>Durant la période 1 les MS ont travaillé sur le thème de l'école ainsi que sur une mise en réseau (« Quelle culotte », « le machin », « qu'est ce que c'est que ça ? ») autour de la compétence Décrire, dans le domaine mobiliser le langage oral. Pour le domaine mobiliser le langage écrit, nous avons travaillé l'écriture du prénom et nous avons commencé un projet sur les abécédaires.</p> <p>Nous avons également travaillé les algorithmes, la matière et comment agir avec ses doigts dans le domaine explorer le monde et les traces des outils en arts.</p> <p>Nous travaillons aussi le thème du corps en langues étrangères (anglais et espagnol).</p>
<p>Classe 7 MS Enseignante: Mme Chevallier</p> <p>Atsem: Mme Marie-Laure Tohanean</p>	<ul style="list-style-type: none"> - maths : algorithmes - français écrit : travail sur les lettres de son prénom + les lettres droites (lignes horizontales et verticales) pour un projet écriture d'un abécédaire de la classe - français oral : travail sur la description de personnages à travers l'album "Au pays des petits poux" - arts : travail sur les traces que laissent différents outils / univers sonore : comptines et chants, jouer avec sa voix, affiner son écoute, découvrir des instruments de musiques, jeux de rythmes. - explorer le monde : la matière (pâte à modeler, papier, sable) + le temps : se repérer dans une journée et dans une semaine - EPS : jeux collectifs, rondes et jeux dansés, athlétisme (course de vitesse, ramper, sauter, grimper, glisser, s'équilibrer) <p>J'ai aussi un projet mascotte qui va durer toute l'année : tous les week-ends, elle part chez un élève, celui-ci nous raconte son week-end le lundi et les autres élèves peuvent lui poser des questions.</p>

CE
15 octobre 2024

<p>Classe 8 GS Mme Roche</p> <p>Atsem matin: Mme Mylène Bastié</p>	<ul style="list-style-type: none"> - travail sur les contes traditionnels associé à un travail de phonologie - littérature : « Le jour où loup gris est devenu bleu » (méthode Narramus) - course d'orientation dans la cour de l'école - initiation sécurité entamée, avec un projet de pratique du vélo d'ici la fin de l'année
<p>Classe 9 PS/MS Enseignant: Mme Edouard</p> <p>Atsem: Mme Elodie Ménegon</p>	<p>Thèmes travaillés en Septembre et Octobre 2024</p> <p>1- La rentrée l'école, la classe, vivre ensemble Apprendre à se repérer et à évoluer dans la classe et dans l'école L'identité : se nommer, nommer les copains et les adultes de la classe Les couleurs(au travers des groupes de la classe)</p> <p>2- Les loups à travers l'exploitation pédagogique de l'histoire « P'tit Loup rentre à l'école »</p>
<p>Classe 10 PS/MS/GS Mmes Gracieta et Meyer</p> <p>Atsem: Mme Nancy Catalano (matin) Mme Sylvie Boselli (AM)</p>	<p>Thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la rentrée et les sentiments à travers différents albums. -les animaux (référence à l'abécédaire et les groupes de la classe, chaque enfant ayant choisi son animal parmi une classification préalablement établie : animaux sauvages, insectes, animaux de la ferme et animaux de nos forêts) -les couleurs, supports d'entrée notamment dans les activités scolaires pour les PS, terrain connu rassurant pour les MS et expérimentation des mélanges à poursuivre pour les GS <p>Les enjeux de cette période dans une classe de triple niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la <u>création d'une vie de classe commune</u> à tous, avec la marotte (Riri) entre autres. -le <u>repérage des règles de la classe et le début de leur application.</u> -le <u>développement des capacités d'autonomie vis à vis de son travail</u> <p>C'est une classe très dynamique, avec une capacité d'écoute à travailler mais sympathique et toujours partante pour ce qui est proposé. La cohésion se fait très bien entre les PS et les plus grands, les PS appréciant énormément la présence d'élèves plus âgés. Les MS peuvent eux osciller entre les 2 niveaux. Le bilan est positif et la maîtresse espère revenir bien vite.</p>
<p>Classe 11 PS/MS Mmes Claveau et Sautel</p> <p>Atsem: Mme Sabine Duplex</p>	<p>18 PS/8MS - 2 enseignantes (avec un démarrage un peu chaotique car instable mais tout est rentré dans l'ordre pour notre plus grand plaisir: Mme Sautel assure la classe le jeudi/vendredi)</p> <p>6 PS et 1 MS ne sont pas encore propres ce qui entraîne quelques difficultés de gestion des changes et beaucoup d'inertie. Nous avons 4 EBP dans la classe. La rentrée échelonnée à été une vrai réussite. Les PS ont rapidement cessé de pleurer à leur arrivée en classe.</p> <p>Nous avons beaucoup travaillé sur les règles de vie en classe, le repérage dans la classe et l'école, la mise en place de rituels et les déplacement en rang dans l'école. Pour une meilleure liaison classe/hors classe, les PE accompagnent les enfants à la cantine le midi sur les temps d'APC et passent un moment avec eux. Cela a permis de rapidement calmer les appréhensions des plus petits.</p> <p>Pour la prochaine période, nous souhaitons mettre en place un projet autour des aliments et de la cuisine avec une éventuelle sortie cueillette au verger (en cours de réflexion et d'organisation).</p>

Observation: /

• **Projet d'école**

Notre Projet d'école « Communiquer pour créer du lien » a été validé par Mme l'Inspectrice le 26 juin 2018.

3 axes prioritaires:

- continuité des enseignements
- renforcer le lien avec les familles
- apprendre à vivre avec ses pairs

Axe 1 : Continuité des enseignements

Les actions mises en place qui se poursuivront cette année :

- Participation aux **Incorruptibles**. L'association les incorruptibles a été créée en 1988 et a reçu en 2013 l'agrément de l'Education nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public. L'ensemble de l'école participe. Nous recevons, après adhésion, une sélection de 6 livres. Chaque classe en dispose durant 2 semaines. Les livres sont lus et chaque enfant est invité à « voter » pour son livre préféré. Le résultat des votes est ensuite remonté à l'association.
- **Cahier de littérature**. Ce cahier est commencé en PS et suit l'enfant jusqu'en fin de GS. C'est le recueil des albums lus en lien avec les projets de classe. Il peut également être complété par un écrit sur les sorties « Ecole et cinéma »
- **Liaison GS/CP** : visite de l'école élémentaire, rencontre, questions et lecture offerte, sous-main CP
- **Progression/programmation de vocabulaire** (apprentilangues)
- **Projet 2024-2025**: liaison GS/CP au fil de l'année (visite expo laïcité, partage du goûter de Noël, présentation des chants de Noël...). Ce projet sera probablement enrichi grâce à l'évaluation d'école.

Axe 2 : Communiquer pour créer du lien

Les actions mises en place qui se poursuivront cette année :

- entretien individuel pour chaque inscription
- **visite de l'école et rencontre du personnel enseignants** pour les nouveaux inscrits.
- **exposition annuelle** : Dates: 5 et 6 mai de 17h00 à 18h30.
- **sacs à albums** : sacs qui circulent dans les familles (lien entre les projets de l'école et les parents). Ce projet avait été mis en pause car les sacs revenaient abîmés ou incomplets (disparition de la clé USB, contenu de la clé USB effacé ou photos personnelles sur la clé USB...)
- **Notre école faisons la ensemble**: en organisant 3 temps forts d'échanges entre les différents partenaires: enseignants, parents élus, mairie, atsem, alae et AESH
L'équipe réfléchit à sa reconduction.
- **Projet en attente de financement**(achat de tablettes): **Communication avec les familles**: ENT
Demande récurrente de l'équipe qui permettrait de faciliter les échanges avec les familles (absence).
Mme Roche précise que l'école dispose d'un ENT financé par la municipalité. L'équipe demande le financement de tablettes afin de pouvoir l'utiliser.
C'est un outil très riche qui permettrait de:

CE

15 octobre 2024

- mettre en place un cahier de liaison en ligne (signature numérique)
- envoyer des photos plus régulièrement
- faciliter la communication avec les familles, surtout pour les parents de PS qui expriment souvent leur frustration de ne pas savoir comment se passe la journée de leur enfant qui souvent raconte peu ou pas ce qu'il a fait.
- mettre en oeuvre un cahier de suivi numérique (gain de temps, de papier et permettrait d'intégrer rapidement des photos)
- économiser des photocopies car il n'est plus nécessaire d'imprimer.

L'équipe précise que pour cela, il est nécessaire d'accéder au WIFI, ce qui n'est pas le cas du bâtiment C et du préfabriqué.

Mme Tourtin ajoute que cela est également nécessaire pour favoriser la communication avec les familles qui n'accèdent plus jusqu'aux classes de leur enfant.

Mme Onno souligne que l'école a déjà 5 tablettes financées par un projet de l'Etat. Mme Bequet précise qu'il s'agit d'une classe mobile à destination des élèves de GS (APC).

Mmes Onno et Rakotoarisoa indiquent que c'est un investissement pluri-annuel et proposent d'utiliser les 5 tablettes.

L'équipe explique qu'il est difficile de partager ce type de matériel, et exprime le besoin d'en avoir un à disposition de chaque classe pour en disposer dès que besoin.

Axe 3 : Apprendre à vivre avec ses pairs

Les actions mises en place qui se poursuivront cette année :

- Jeux de cour
- Journée de la laïcité
- Lecture contre le harcèlement

Projets 2024-2025: projet sécurité routière

Projets 2023-2024 en attente de financement:

- banc de l'amitié

Observations: /

• Projets de l'école

Projets sportifs

Patinoire	<p>MGS 2, GS 3, GS 4, GS 8, GS 10</p> <p>Il est prévu un échange de services entre M. Egéa qui emmènera les GS des classes 2 et 10 et Mme Meyer qui assurera la classe pour les PS/MS 2 et 10.</p> <p>Cette activité développe la compétence spécifique: « adapter ses déplacements à différents types d'environnement »</p> <p>Il permettra aux enfants de:</p> <ul style="list-style-type: none">• découvrir un milieu nouveau en dehors de l'école et de la salle de motricité• oser prendre des risques• s'adapter à un milieu instable (s'équilibrer)• glisser• respecter des règles de sécurité: casque, gants <p>Les parents qui souhaitent accompagner sur la glace pourront passer un agrément animé par une conseillère pédagogique de la circonscription, Delphine Bénard le 5 décembre 24 à 17h30.</p> <p>Nous remercions la commune qui finance les déplacements en car et les entrées.</p>
-----------	--

Projets culturels

Ecole et cinéma	<p>PS/MS/GS 2 M. Egéa, GS 3 Mme Dabade, GS 4 Mme Firriolo, GS 8 Mme Roche</p> <p>Ecole et cinéma est un dispositif national proposé aux élèves de la grande section au CM2 visant à faire découvrir le cinéma comme un art (jugement, éducation à l'image...)</p> <p>Il permet aux enfants de découvrir des oeuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.</p> <p>Cela permet une initiation au cinéma grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants.</p> <p>3 sorties dans l'année au cinéma le central à Colomiers.</p> <p>Nous remercions la commune qui finance les déplacements en car.</p>
-----------------	--

Observations:

5. Evaluation d'école

Dans le cadre de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, notre école entre dans le dispositif cette année.

Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.

Nous avons entamé le processus d'autoévaluation:

Nous nous rencontrons 3h le mercredi tous les 15 jours, pour un total de 18h00 et un travail individuel de préparation.

Dans un premier temps, nous avons réalisé une analyse du contexte interne et externe de l'école (environnement social, économique, territorial) afin de mettre en évidence ses atouts et ses contraintes.

Dans un second temps, nous analyserons l'école dans sa globalité autour de 4 grands domaines:

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement
- le bien-être de l'élève, le climat scolaire
- les acteurs et le fonctionnement de l'école
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Pour cela, nous travaillerons avec l'ensemble de nos partenaires: Rased, AESH, parents et personnel ATSEM et Directeur Alae. L'équipe remercie Mme Corsaro qui autorise les atsems à participer à un temps d'échange pour l'auto évaluation.

Cela permettra à la fois la valorisation des actions et de l'investissement de l'équipe pédagogique et de dégager les pistes d'actions pour la rédaction du nouveau projet d'école.

Lors du prochain CE, nous vous présenterons notre rapport auto-évaluation envoyé à l'équipe externe d'évaluation

Lors du 3ème CE, nous vous présenterons les conclusions de l'équipe externe d'évaluation.

L'équipe entre avec beaucoup d'enthousiasme dans ce dispositif.

Le premier temps de travail, le 2 octobre 2024, nous a permis de nous retrouver de manière conviviale en prenant le temps d'échanger sur notre environnement, nos priorités et notre équipe.

Observations:

6. Sécurité

- **L'exercice incendie** a été effectué avec succès le 23 septembre 2024 à 9h00
Enregistré sous le N° 25243

Les observateurs: 2 policiers municipaux et M. Louis Olivier (services techniques Mondonville)

Les consignes ont été mises à jour et affichées.

Bilan:

- manque un système de déclenchement de l'alarme en classe 11 (préfabriqué). M. Olivier demande au personnel de se rendre dans le bât C pour procéder au déclenchement si besoin.
- Manque un système d'alarme dans la classe 11 (préfabriqué)
- Clé du portillon donnant sur le chemin de service à dupliquer 3 fois pour assurer l'évacuation
- Penser à bien fermer les fenêtres et portes pour éviter la propagation rapide du feu

- **Un exercice PPMS attentat intrusion a** eu lieu le 14 octobre 24 à 9h00.

Enregistré sous N° 26169

Les observateurs: Mme Dupuy, M. Witterkoer, M. Bertero et deux agents, services techniques de la mairie.

Scénario: intrusion et barricade silencieuse.

Bilan:

- Barricade rapide en 43 secondes
- signal parfaitement audible
- Signal couvrant les bruits éventuels des enfants
- Classe 2: réparation du verrou
- Absence de télécommande en salle de motricité: en commander une nouvelle
- Bâtiment A: un boîtier défectueux, prévoir sa réparation
- Sons de l'alarme différent en classe 11 et dans le reste de l'école: harmoniser le son
- Rappel des consignes à respecter au personnel cantine

- **Absences de personnel**

Chaque absence de personnel non remplacée met l'école en difficulté.

La circonscription fait son possible pour assurer les remplacements et nous la remercions. Malgré tout, quelques absences n'ont pas été remplacées et les enfants ont dû être répartis.

La municipalité ne peut assurer aucun remplacement d'atsem faute de candidature de personnel qualifié et compétent.

Une employée technique vient en renfort pour assurer l'accueil de 8h30 à 9h30 et garantir au minimum la sécurité. Nous remercions la municipalité et l'agent.

Nous fonctionnons avec une atsem en moins depuis 3 semaines et cela perdurera au retour des vacances. Il nous est arrivé jusqu'à 3 atsem absentes.

Dans ce cas, la priorité est toujours donnée aux classes de PS et MS et nous revoyons l'organisation des services pour assurer la sécurité physique et l'hygiène des enfants mais aussi pour assurer les apprentissages.

15 octobre 2024

Mme Bequet souligne que les atsems se montrent particulièrement arrangeantes pour pallier aux besoins et elle les remercie pour leur sens du service public.

Mme Bequet remercie également les enseignants qui font preuve de résilience sans la présence précieuse de leur atsem.

- **Après-midi de cohésion**

L'équipe souhaite aborder l'après-midi de cohésion organisé pour le personnel municipal le 5 juillet 2024. L'absence de toutes les atsems a mis l'équipe en grande difficulté.

Nous avons pourtant anticipé lors du CE de février 24 en demandant que ce soit organisé un mercredi ou pendant les vacances scolaires.

L'équipe réitère sa demande: cette excellente initiative pour le personnel municipal pourrait-elle être organisée en dehors du temps scolaire (mercredi ou vacances scolaires) cette année?

L'équipe a été très déçue de ne pas terminer l'année scolaire avec ses collègues atsem et très inquiète pour les conditions de sécurité en ce dernier jour.

M. Egéa explique que l'équipe ne comprend pas que la municipalité ne prenne pas en compte les difficultés de l'école et n'organise pas ce temps de cohésion en dehors du temps scolaire.

Madame le Maire explique que cela n'a pas pu être organisé le 8 juillet (jour de vacances scolaires) car des agents sont en congé.

Madame le Maire reconnaît un « couac » de communication: l'école n'a pas été informée de cette date qui a été fixée par les directions de services qui ont une vision générale. Le souci est d'impacter au minimum les services.

Monsieur l'Inspecteur précise que l'absence des atsem n'impacte pas seulement les 11 enseignants, mais aussi l'ensemble des élèves.

M. Egéa qualifie de « lunaire » l'absence de toutes les atsems sur un temps scolaire.

Il connaît de nombreux enseignants ainsi que des élus et remarque qu'aucun d'entre eux n'a rencontré ce type de problème.

Il s'étonne que Madame le Maire ne comprenne pas les difficultés de l'école.

Madame le Maire indique que la municipalité avait prévu le remplacement des atsem par des animateurs bien connus des enfants.

Tous les enseignants relèvent que les animateurs n'étaient pas connus des enfants de maternelle. Ce sont des animateurs de l'école élémentaire.

Mme Rakotoarisoa, adjointe au maire, confirme.

Observations:

- **Accueil et sorties**

Lors du CE du 28 mai 2024, il a été abordé le retour aux horaires classiques à compter du 1er janvier 2025

	Matin	Après-midi
<i>lundi/mardi/jeudi/vendredi</i>	8h55 -11h45	13h55 -16h45

Mme Bequet interroge la municipalité sur les démarches entamées par la municipalité annoncées lors du CE du 28 mai 24:

- La municipalité a-t-elle demandé la reconduction des horaires échelonnés?

► Mme Rakotoarisoa va prochainement formuler une demande auprès du Dasen.

CE

15 octobre 2024

Mme Bequet précise que si cette demande n'est pas acceptée, nous devons réunir un conseil d'école exceptionnel pour prévoir les accueils et sorties et voter le règlement intérieur avec les nouveaux horaires.

Observations: /

7. Vote: APC et règlement intérieur

- **APC**

Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaire dans le premier degré, les APC font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles.

Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants.

Les APC, activités pédagogiques complémentaires, sont proposées le lundi, mardi et jeudi aux horaires suivants:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Classes 1, 2, 5, 11 11h35-12h05	Classes 1, 2, 5, 11 11h35-12h05		Classes 1, 2, 5, 11 11h35-12h05	
Classes 3, 4, 6, 7 et 8 11h45-12h15	Classes 3, 4, 6, 7 et 8 11h45-12h15		Classes 3, 4, 6, 7 et 8 11h45-12h15	
Classes 9 et 10 12h55-13h25	Classes 9 et 10 12h55-13h25		Classes 9 et 10 12h55-13h25	

Ces nouveaux horaires ont été proposés par l'équipe enseignante afin de faciliter le service de restauration. Cette proposition a été acceptée par la municipalité. Les agents de cantine se sont dits satisfaits.

Les projet d'APC sont adoptés à l'unanimité.

Le tableau d'organisation générale des activités pédagogiques complémentaires.

nombre de classes de l'école : 11						
Périodes scolaires concernées	Jours	Horaires	Quotité (heures)	Classe (s)	Type d'activités pédagogiques complémentaires conduites	
					(1) Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages	(2) Aide au travail personnel
						(3) Activité prévue par le projet d'école – A préciser
P1-P2	Lundi-Mardi Jeudi	11h35-12h05	36h00	PS	2- Favoriser les échanges avec enseignant 2. renforcement autonomie, appropriation des espaces de la classe	Madame Tourtin Mme Gracieta Mme Claveau
P3-P4-P5				MS		
P1	Lundi-Mardi Jeudi	11h35-12h05	36h00	PS MS GS 2	2. Méthodologie/automatisation dans la classe	M. Egéa
P2-P3-P4					1. Remédiation langage et numération	
P5					3. Théâtralisation comptines spectacle fin d'année	
P1 - P5	Lundi-Mardi Jeudi	11h45-12h15	36h00	GS	1 Remédiation langage et numération, structurer sa pensée	Mme Dabade
P1	Lundi-Mardi Jeudi	11h45-12h15	36h00	GS	2. Informatique, utilisation de l'ordinateur	Mme Firriolo
P2				GS	1 Remédiation langage et graphisme/ numération Utilisation tablettes	
P3				GS 4	1 langage	
P4				GS 4	1 Remédiation langage et écriture cursive/ numération	
P5				GS 4	3 Création spectacle pour représentation fin d'année	
P1	Lundi-Mardi Jeudi	12h55-13h25	36h00	PS	2. Aide endormissement	Mme Meyer
P2				MS GS 10	3. Lien MS/GS - Affichages	
P3				Classe	Remédiations écriture	
P4					Remédiations mathématiques	
P5				MS 6	3. Spectacle fin d'année : présentation familles	
P1	Lundi-Mardi Jeudi	12h55-13h25	36h00	PS 9	1 Adaptation PS – aide endormissement Repérage dans l'espace (dans école)	Mme Edouard
P2				MS 9	Vivre ensemble – règles de classe	
P3				MS 9	3. Jeux de société	
P4				PS MS 9	Remédiation	

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE 2024-2025

Préambule

Le règlement intérieur de l'école précise comment est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative.

Il comporte les modalités de transmission des valeurs et des principes de la République et s'appuie sur les textes suivants :

- la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989
- la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Ce règlement a été rédigé à partir du règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Haute-Garonne.

1. Horaires de fonctionnement de l'école

Ce fonctionnement a été arrêté lors du conseil d'école le 6 juin 2023.

L'accueil du matin et la sortie du soir se font aux portes des halls d'entrée de chaque bâtiment, sauf pour la classe 10 qui fait son accueil du matin et sa sortie du soir par la porte extérieure de la classe.

La sortie et l'accueil du midi se font au portail bois pour toutes les classes de l'école.

Un filtrage est assuré par un adulte de l'école pour les entrées et les sorties des classes. Tout retard doit être exceptionnel.

Classes 1, 2, 5, 9, 10 et 11 : les enseignants accueillent dès 8h25 le matin et 13h25 l'après-midi

	Matin	Après-midi
<i>lundi/mardi/jeudi/vendredi</i>	8h35 -11h35	13h35 -16h35

Classes 3, 4, 6, 7 et 8 : les enseignants accueillent dès 8h35 le matin et 13h35 l'après-midi

	Matin	Après-midi
<i>lundi/mardi/jeudi/vendredi</i>	8h45 -11h45	13h45 -16h45

Les élèves peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires (APC) comme suit:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Classes 1, 2, 5, 11 11h35-12h05	Classes 1, 2, 5, 11 11h35-12h05		Classes 1, 2, 5, 11 11h35-12h05	
Classes 3, 4, 6, 7 et 8 11h45-12h15	Classes 3, 4, 6, 7 et 8 11h45-12h15		Classes 3, 4, 6, 7 et 8 11h45-12h15	
Classes 9 et 10 12h55-13h25	Classes 9 et 10 12h55-13h25		Classes 9 et 10 12h55-13h25	

2. Inscription et admission

L'inscription à l'école se fait auprès du maire de la commune.

La directrice d'école procède à l'admission à l'école sur présentation :

- du certificat d'inscription délivré par le maire
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication vaccinale
- d'un certificat de radiation s'il y a eu un changement d'école

En l'absence de précisions écrites contraires, il convient de présumer que les parents exercent en commun l'autorité parentale.

3. Fréquentation, absentéisme et obligation scolaire

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir dans les plus brefs délais :

- L'enseignant(e) par courriel ou la Directrice: ce.0310662b@ac-toulouse.fr
- L'école par téléphone: **05 61 85 23 32**

En cas d'absence prévisible, les personnes responsables de l'enfant en informent préalablement la directrice en précisant le motif.

Chaque demi-journée d'absence est consignée dans le registre d'appel. Si la fréquentation est irrégulière, la directrice réunira la communauté éducative afin d'alerter la famille.

Sur demande écrite des parents, la directrice peut, à titre exceptionnel, autoriser l'élève à s'absenter sur le temps scolaire, à condition qu'il soit accompagné par une personne nommément désignée par écrit. Les parents sont alors pleinement responsables de leur enfant. Ces absences peuvent être justifiées pour permettre aux élèves de bénéficier de certains soins ou rééducations.

4. Education et vie scolaire

Les élèves ont l'obligation de suivre tous les enseignements sans exception.

Droit à l'image :

Toute prise de vue nécessite l'autorisation expresse de l'intéressé ou des titulaires de l'autorité.

Respect de la laïcité :

A l'école le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Les agents contribuant au service public d'éducation, sont soumis à un strict devoir de neutralité qui leur interdit le port de tout signe d'appartenance religieuse.

Assurance

Lors de la participation des élèves aux sorties facultatives, il pourra être demandé une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accidents corporels ».

5. Droits et obligation des membres de la communauté éducative

Tous les membres de la communauté éducative doivent, lors de leur participation à l'action de l'école, respecter le pluralisme des opinions et les principes de neutralité et de laïcité.

Les règles de vie à l'école

Tout doit être mis en œuvre à l'école pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant. Il est important d'encourager et de valoriser les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire.

A l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des adultes, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant. Ces réprimandes ne peuvent elles-mêmes en aucun cas porter atteinte à l'intégrité morale ou physique d'un enfant.

Lorsque le comportement d'un élève perturbe de façon durable le fonctionnement de la classe et/ou de l'école, malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative définie à l'article D.321-16 du code de l'éducation. L'équipe éducative peut proposer des aménagements de scolarité.

Les relations entre les familles et l'école

Les parents d'élèves participent par leurs représentants au conseil d'école.

La liaison avec les familles se fait par le cahier de liaison ou par courriel.

Des échanges sont organisés pour être informés des acquis et/ou comportements de leur enfant. Ils sont garants de l'obligation d'assiduité.

Les parents peuvent demander à rencontrer l'enseignant(e) ou la directrice en prenant rendez-vous.

6. Protection de l'enfance, surveillance et sécurité

L'enseignant ou tout membre de l'équipe éducative ayant connaissance de tout fait de maltraitance physique ou psychique est tenu de porter ces informations préoccupantes à la connaissance de l'autorité.

Hygiène et santé

Les enfants doivent être en bon état de santé et de propreté pour être accueillis à l'école. Si une négligence répétée est constatée, la directrice interviendra auprès des parents.

Les médicaments sont interdits à l'école sauf protocole particulier (projet d'accueil individualisé).

La surveillance

La surveillance s'exerce pendant la période d'accueil des élèves, chaque demi-journée dix minutes avant l'entrée en classe. A l'issue de l'enseignement obligatoire et le cas échéant des APC, les enfants sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par les parents par écrit (sur présentation d'une pièce d'identité) ou confiés au service de restauration ou de garderie (ALAE) s'ils y sont inscrits. Les enfants sont alors placés sous la responsabilité de la personne à qui ils ont été remis.

Sécurité

L'école dispose d'un PPMS (plan particulier de mise en sûreté) face aux risques majeurs et « attentant-intrusion ». Ce PPMS est présenté chaque année en conseil d'école. Conformément à la réglementation en vigueur, des exercices seront réalisés durant l'année (évacuation incendie, fuite, confinement).

Seuls bénéficient d'un droit d'accès permanent aux enceintes scolaires : les personnels (enseignants, Atsem, AESH, psychologue EN, personnel mairie exerçant leurs missions dans l'école), les élèves pendant le temps scolaire, le maire, les autorités académiques, le délégué départemental de l'éducation nationale. Toute autre personne ne peut pénétrer dans l'enceinte scolaire qu'avec l'autorisation expresse de la directrice ou sur convocation ou invitation.

Ce règlement a été adopté par le conseil d'école du 15 octobre 24.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

8. Budget: coopérative, financement et investissement

• Coopérative

Le compte-rendu financier 2023-2024 a été établi par Valérie Tourtin.
Le solde est de 7893,18 euros.

Mme Tourtin explique que les entrées correspondent à la participation des familles, subvention de l'APE (actions diverses: vente d'objets et chocolats et kermesse) et la vente de photos.
Mme Tourtin relève que la coopérative ne reçoit aucune subvention de la mairie.

Mme Onno demande des précisions à Mme Tourtin.

Mme Tourtin rappelle que l'équipe demande depuis 4 ans le retour à la subvention qui était versée sur le compte de la coopérative. Une ligne comptable est d'ailleurs prévue à cet effet. Cela éviterait les procédures actuelles très compliquées pour l'équipe.

Mme Onno indique qu'il est demandé un tableau prévisionnel des sorties à l'équipe.
L'équipe explique qu'il est difficile de prévoir les sorties pour la fin de l'année.
Mme Rakotoarisoa indique que ce tableau n'est finalement plus nécessaire si cela est trop compliqué pour les enseignants. Elle propose un budget par enfant si cela peut faciliter la procédure. Le budget sera le même que l'an passé (ajustement avec la hausse d'effectifs). Elle précise que ce budget financera les transports, les entrées et les intervenants, il n'y plus de lignes comptables spécifiques.

Monsieur l'Inspecteur demande des précisions: lorsque la mairie aura communiqué le budget, les enseignants procèdent aux réservations.

Mme Bequet précise que les enseignants doivent avoir reçu l'engagement comptable.
La municipalité a refusé le paiement de 3 factures en 2023 (environ 1500 euros) car l'engagement comptable n'avait pas été fait.

Mme Onno confirme que la mairie ne règle pas les factures si la procédure n'a pas été respectée:

- Enseignants font établir les devis qu'ils envoient à Mme Corsaro, Directrice pôle enfance
- Mme Corsaro transmet au service comptable qui procède à l'engagement comptable et renvoie à Mme Corsaro
- Mme Corsaro renvoie le devis engagé à l'enseignant

Cette procédure prend environ un mois.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un choix de la municipalité et ne souhaite pas repartir dans des explications.

Mme Tourtin confirme avoir connaissance de ce refus mais néanmoins, l'équipe continuera à exprimer ses difficultés et solliciter une subvention pour faciliter l'organisation des sorties scolaires.

Le CE est un espace permettant d'échanger et de se parler directement.

L'équipe précise que cette procédure alourdit considérablement la charge de préparation d'une sortie scolaire.

L'équipe remercie les familles et l'association de parents pour leur investissement et les dons à la coopérative: 2935 euros. Cela permettra l'achat de matériel coopératifs.

L'équipe remercie les parents pour leur investissement dans les différentes actions menées pour récolter des fonds pour l'école.

Cette année, l'équipe a souhaité investir dans du matériel de motricité.

Nous envisageons d'organiser des rencontres sportives entre classes notamment autour de l'athlétisme.

Un budget de 1000 euros servira à acheter:

- des chasubles
- Un tunnel
- Des arceaux d'équilibre
- Des plots et des lattes

- Des ballons

	Javelot vortex Réf : LC0393T	14,50 €	- 10 +	145,00 €	
	Jalon multifonctions PVC 180 cm - rouge Réf : LC04937R Coloris: Rouge	5,15 €	- 6 +	30,90 €	
Expédition N°2 Livré entre le 12/11/2024 et 18/11/2024, (1 produit)					
	Tapis pont Réf : LL12381N	275,00 €	- 1 +	275,00 €	
Expédition N°1 Livré entre le 04/11/2024 et 08/11/2024, (7 produits)					
	Tunnel à jonction Réf : LL12386D	94,50 €	- 1 +	94,50 €	
	Grande roue de motricité Réf : LL11310N	390,00 €	- 1 +	390,00 €	
	Lot 6 ceintures de marquage TAG BELTS Réf : LL11228N	18,75 €	- 1 +	18,75 €	
	Sac lesté Réf : LF21245P	49,25 €	- 1 +	49,25 €	
	Cône à trous ECO 35 cm - 16 trous sur 4 hauteurs - rouge Réf : LC04944B Coloris détaillé: Rouge	4,25 €	- 1 +	4,25 €	

• Investissement

Les nouvelles collègues font remonter un manque de matériel, en comparaison avec les écoles où elles exerçaient leurs missions:

- un ordinateur et vidéo projecteur dans chaque classe
- Photocopieur dans chaque bâtiment
- 1 photocopieur couleurs à l'école. La procédure pour avoir des photocopies couleurs est qualifiée de « décourageante » par l'équipe. Il faut envoyer le fichier à Mme Borderieux en mairie, fixer un jour et une heure pour aller les récupérer en mairie avec une ramette de papier.
- Carnet de suivi des apprentissages sur tablettes (logiciel)

Mme Bequet remercie la municipalité pour les 6 vélos/draisiennes achetés et partagés avec l'Alae.

Mme Onno demande à Mme Bequet de confirmer qu'elle a également participé au choix du jeu de cour bât C.

Mme Bequet n'a pas été sollicitée. Ce jeu ne faisait pas partie des demandes d'investissement. Elle rappelle que les tablettes sont une demande récurrente et prioritaire pour l'équipe.

L'équipe renouvelle sa demande de 2023:

- banc de l'amitié dans chaque cour dans le cadre de notre projet d'école (volet 3)
- 2 fours pour les ateliers cuisine

Mme Bequet indique qu'il n'y a plus de réfrigérateur dans la bâtiment A (il ne fonctionnait plus).

9. Questions diverses

Mme Charpentier, parent élu, demande s'il est prévu un agrandissement de l'école?

Il n'est pas prévu d'agrandissement. La mairie envisage même une baisse d'effectifs.

Mme Bequet interroge sur l'effectif prévisionnel de PS (enfants nés en 2022) pour la rentrée 2022: 75.

L'ensemble des participants est remercié.

Le conseil d'école est levé à 20H15.